

Utilisation du réservoir OCLC par la Bibliothèque nationale de France

par Isabelle Boudet
et Elizabeth Olivieri

Bibliothèque nationale de France

Le programme de constitution des collections en libre accès pour la Bibliothèque nationale de France comporte l'acquisition et le traitement de 380 000 monographies. Pour faire face à un tel volume dans de courts délais, l'Établissement public de la Bibliothèque nationale de France (ÉPBF) a mis en œuvre, dans le cadre du service de catalogage d'Ivry, une procédure de récupération des notices bibliographiques d'OCLC pour les ouvrages étrangers. Les négociations, amorcées en 1990, ont abouti à une convention signée en mars 1992 entre l'ÉPBF et OCLC, permettant à l'ÉPBF de récupérer les notices d'OCLC, sans se localiser ni alimenter la base.

Le service de catalogage a travaillé, en collaboration avec le bureau de la normalisation du Centre de coordination bibliographique et technique, à la conversion du format USMARC en INTERMARC. La société GEAC en a réalisé le programme, ainsi que l'application permettant la connexion en ligne et la récupération des notices sur le système GLIS 9000 GEAC du site d'Ivry.

Cette récupération s'effectue de deux manières :

- soit sur des postes *on line*, connectés *via* TRANSPAC directement sur la base OCLC (plus de 29 millions de notices) ;
- soit sur des postes *off line*, permettant de consulter les différents CD-ROM de la base OCLC : *Recent books* (deux abonnements) : pour des ouvrages de moins de cinq ans, localisés au moins

cinq fois dans les bibliothèques du réseau ; *Law* (un abonnement).

L'installation comporte huit postes en ligne, dont deux sont associés à un lecteur multi-disques de CD-ROM. Deux postes supplémentaires sont dédiés à la consultation, sans récupération, des autorités de la Bibliothèque du Congrès, personnes physiques, LCNA, et sujets, LCSH (deux abonnements).

Les catalogueurs cherchent d'abord leurs ouvrages sur CD-ROM. Cependant, la récupération sur CD-ROM diffère de l'application standard prévue par le logiciel CATCD450. Ainsi, les notices ne transitent pas par un fichier de sauvegarde local, qui nécessite ensuite la validation puis l'exportation des notices une à une. La notice affichée à l'écran est tout de suite dérivée sur le système GEAC.

Quand l'ouvrage n'est pas sur CD-ROM, l'interrogation par *batch* de nuit sur une clé ISBN n'est pas utilisée. La notice est alors directement recherchée dans la base en ligne, pour gagner du temps.

Ces applications fonctionnent depuis novembre 1993, en test, et depuis février 1994 en grandeur réelle, pour une quarantaine de catalogueurs en sciences, en économie et en droit. Le nombre de notices de monographies récupérées ne cesse d'augmenter et atteint actuellement 12 % du volume hebdomadaire de notices de monographies.

Les coûts

- l'abonnement aux CD-ROM : 35 600 F par an ;
- la recherche en ligne :
 - le temps de communication et le volume des données sur TRANSPAC, jusqu'au serveur à Birmingham ;
 - 7 F par clé de recherche. Il existe une recherche par survol de l'index des titres qui n'est payante que lorsque l'on sélectionne un numéro de ligne ;
 - 0,60 F par notice exportée.

Les procédures

La connexion en ligne est très rapide : elle passe par un code et un numéro d'autorisation pour chaque poste. La recherche par clé construite est très satisfaisante, la clé ISBN étant la plus efficace.

Dans les deux types de récupération, en ligne et CD-ROM, il est possible de récupérer une notice en création ou la mise à jour d'une notice d'acquisition déjà existante dans le catalogue.

Les catalogueurs ajoutent une zone locale 590 comportant leur nom d'utilisateur et, le cas échéant, la clé choisie (numéro de notice ou de code à barres) qui permettra au système d'accrocher la notice OCLC à une notice existante. La procédure d'exportation est très rapide dans les deux installations : « xpo » en ligne et la touche « print » sur CD-ROM.

Le circuit de la notice récupérée comporte trois étapes : l'exportation *via* MEGAPAC, la conversion d'USMARC en INTERMARC, et l'arrivée sur le catalogue, tout cela en quelques secondes.

Une fois les notices arrivées, les catalogueurs les reprennent pour les rendre totalement conformes aux règles INTERMARC :

- création des zones matières (les vedettes LCSH venant d'OCLC sont stockées en zone 620, pour une éventuelle indexation future) ;
- création des notices de collection ou de gestion des suites ;
- reconstitution des liens aux autorités

(à créer si elles n'existent pas) ;

- traduction des notes.

Certains aspects du format USMARC (règles AACR2) ont été difficiles à traduire :

- les titres uniformes, titres de forme ou titres originaux, décrits dans les zones 130 ou 240 USMARC, qui se répartiront entre 141, 143 ou 142 en INTERMARC ;
- les *series title* ou *serials title* décrits dans les zones 440 ou 490 USMARC, qui feront l'objet d'une notice de collection (zone de lien 410 dans la notice) ou d'une notice de suite (zone de lien 461 dans la notice).

A tous égards, cette utilisation d'OCLC constitue une réalisation originale propre à la Bibliothèque nationale de

France, du fait :

- du type de contrat passé avec OCLC : récupération des notices et droit d'utilisation dans le catalogue, sous toutes ses formes, avec une mention de copyright et le numéro de la notice OCLC dans chaque notice dérivée pour indiquer son origine ; les notices peuvent être modifiées, détruites, etc. ;
- des applications informatiques développées.

L'observation, dans les mois à venir, doit porter sur les gains de temps réalisés et sur le rapport entre les coûts de la récupération et l'économie de temps qu'elle permet.